

Amenagement horaire de travail dans la grande distribution

Par henrique, le 08/09/2013 à 19:14

Bonjour,

je travail en grande distribution et mon epouse travail avec moi dans l'entreprise.

récemment j'ai demandé un aménagement d'horaire de travail pour deux motifs.

premier motif, j'ai des réunions le soir en particulier le mercredi.

deuxième motif pouvoir prendre mon congé avec mon épouse le jeudi.

afin de facilité cela j'ai demandé une inversion du jour de repos qui est actuellement le mardi pour le jeudi avec un collègue .

Puis afin de montré ma bonne volonté j'ai proposé d'assuré une soirée le lundi a savoir que normalement ce jour la je suis du matin.

Ce collègue a invoqué pour refusé que je le manipule et proposé que j'assure la soirée du samedi en contrepartie.

Or étant ancien de l'entreprise j'ai assurée pendant 5 ans le samedi soir et mariée je désire conservé cette soirée.

cela est t-il défendable?

Par janus2fr, le 08/09/2013 à 19:30

Bonjour,

C'est, de toute façon, à l'employeur de décider.

Par **P.M.**, le **09/09/2013** à **09:58**

Bonjour,

C'est défendable mais si votre collègue s'y oppose, cela va être difficile de trancher objectivement, de bonne foi et dans le seul intérêt de l'entreprise...